



## REGLEMENT PARTICULIER

### RALLYE Régional VHC des "CENT MARGELLES"

SAMEDI 28 et DIMANCHE 29 Juillet 2018

Lieu : Saint Pierre les Elbeuf

### PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Dès la délivrance des visas
Ouverture des engagements	Dès parution du présent règlement
<b>CLOTURE DES ENGAGEMENTS</b>	Lundi 16 Juillet 2018
Distribution du carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK) et Reconnaissances	Vendredi 27 Juillet 2018 de 14h à 20h et Samedi 28 Juillet 2018 de 9h à 20h
Publication liste des engagés sur le site <a href="http://www.ecurieregionelbeuf.fr">www.ecurieregionelbeuf.fr</a>	Jeudi 26 Juillet 2018
Vérifications administratives : Boulodrome à Saint Pierre-lès-Elbeuf Vérifications techniques : Boulodrome à Saint Pierre-lès-Elbeuf	Samedi 28 Juillet 2018 de 14h à 18h30 Samedi 28 Juillet 2018 de 14h15 à 18h45
Collège des commissaires sportifs au Boulodrome	1 <sup>ère</sup> réunion Samedi 28 Juillet 2018 à 17h45
Publication des équipages et ordre de départ au Boulodrome	Samedi 28 Juillet 2018 à 20h30
Départ du 1 <sup>er</sup> Concurrent du Boulodrome	Dimanche 28 Juillet 2018 à 8h30
Publication des résultats partiels et finals (affichage) au Boulodrome	Dimanche 28 Juillet 2018
Arrivée du 1 <sup>er</sup> concurrent prévue au Boulodrome	Dimanche 28 Juillet 2018 à 15h44
Vérifications finales	A l'arrivée du Rallye
Publication des résultats du rallye au Boulodrome	30 mn après l'arrivée du dernier équipage
Remise des prix au Boulodrome	30 mn après ouverture du parc fermé

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A. Côte d'Albâtre en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Région Elbeuf en qualité d'organisateur technique organisent avec le concours de la Ville de Saint Pierre-lès-Elbeuf le Samedi 28 et le Dimanche 29 Juillet 2018.

### le RALLYE REGIONAL VHC des "CENT MARGELLES"

Cette épreuve sera disputée conformément à la réglementation Générale de la Coupe de France des Rallyes. Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A sous le n° 387 en date du 15 Mai 2018 et par la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie sous le n° 36 en date du 15 Mai 2018

Comité d'organisation : ECURIE REGION ELBEUF Président: C. BOGEMANS  
Et Mairie de Saint Pierre-lès-Elbeuf

Organisateur technique : Christophe BOGEMANS  
Secrétariat : ECURIE REGION ELBEUF

51, rue du Neubourg  
76500 ELBEUF  
Tel : 06.07.46.22.00  
E-mail : [ecurie.region.elbeuf@orange.fr](mailto:ecurie.region.elbeuf@orange.fr)

*Ecurie Région Elbeuf*

Siège social - Mairie de Saint Pierre les Elbeuf

Adresse courrier - 51 Rue du Neubourg - 76500 Elbeuf

Association loi 1901 – Agrément jeunesse et sports n° 76 S 0656

Permanence du Rallye : Boulodrome Avenue du Dué Saint Pierre-lès-Elbeuf  
 Tel : 06.08.70.10.73 (fixe en cours)  
 - Samedi 28 Juillet de 14h à 19h  
 - Dimanche 29 Juillet dès 7h

Parcs de départ, de regroupement et fermé : Boulodrome

Tableau officiel d'affichage : Boulodrome

### 1.1P. Officiels de l'Epreuve

Collège des Commissaires Sportifs Président	WICO Michel	1303 / 2204
Membres	MAWDSLEY Françoise	1303 / 1653
	JARDIN François	1303/20414
Directeur de Course	THOMAS Maryse	0416 / 3123
Directeur de Course Adjoint	DUROC Denis VHC	0405 / 147050
Directeur de Course Adjoint (voiture tricolore)	CARTERON Michel	1308 / 8442
Responsable de la Sécurité Préfecture	BOGEMANS Christophe	1308 / 44924
Chargé de la mise en place des moyens		
Services Médicaux	Hôpital des Feugrais Hôpitaux d'Evreux CHU de Rouen	
Médecins	Docteur PROD'HOMME Didier Docteur ETONGO Thierry	
<i>Commissaire technique responsable</i>	-(B) SALENNE Jacques	1306 / 18219
<i>Commissaires techniques</i>	-(A) BALLENGHIE N Francis+VHC	1303 / 5641
	-(B) DESSE Jean-Michel	0112 / 5538
	-(C) CHAMPROBERT Sylvain	1317 / 18483
	-(C) GUILLEUX Patrick	1314 / 55340
	-(C) BOURNEX Jean Luc	1315 / 11351
Chronométrateur 1	HERVIEU Daniel	1318 / 179222
Chronométrateur 2	JOSSE Béatrice	1315 / 54390
Relations concurrents	MAWDSLEY Myriam MARTINEAU Marine + VHC	1303 / 11115 1210 / 210441
Juge de faits	Conforme au règlement F.F.S.A.	

### 1.2P. Eligibilité : ELIGIBILITE

Le Rallye Régional VHC des "CENT MARGELLES" compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC 2018 (coefficient 2)
- le Championnat de la Ligue de Normandie

### 1.3P. Vérifications :

Les vérifications administratives auront lieu :

**Le Samedi 28 Juillet au Boulodrome  
De 14h à 18h30 pour tous les groupes.**

Les vérifications techniques auront lieu :

**Le Samedi 28 Juillet au Boulodrome  
De 14h à 18h45 pour tous les groupes.**

Nota :

Après avoir déchargé votre véhicule dans la zone prévue à cet effet vous pouvez garer votre voiture de course dans la zone d'attente des vérifications administratives et techniques. Vous avez la possibilité de garer vos plateaux dans le Parc prévu ou en face de votre assistance. Après avoir passé les vérifications, vous placerez votre voiture en Parc Fermé dans le boulodrome où il vous sera demandé d'arrêter le coupe circuit.

Les vérifications finales seront effectuées au parc d'arrivée et éventuellement au Garage SEMS Racing, 26 Rue Petou, 76500 ELBEUF (Taux horaire de la main d'œuvre : 60<sup>€</sup>00TTC)

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement F.F.S.A.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### **3.1P. : Demande d'engagement – Inscriptions**

3.1.5P. Toute personne licenciée qui désire participer au Rallye des "Cent Margelles" doit adresser à :  
ECURIE REGION ELBEUF  
51, rue du Neubourg  
76500 ELBEUF  
Port : 06.07.46.22.00

**La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 16 Juillet 2018 minuit ( cachet de la poste faisant foi ), accompagnée impérativement du chèque de règlement à l'ordre de L' ECURIE REGION ELBEUF. (voir articles 3.1.5et 3.1.12 du règlement standard FFSA : les chèques seront déposés le lendemain de l'épreuve)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement et assurance sont fixés :  
- avec la publicité facultative des organisateurs : 160 €  
Pour les membres de l'E.R.E (pilote + copilote) : 140 €  
- sans la publicité facultative des organisateurs : 320 €  
Pour les membres de l'E.R.E (pilote + copilote) : 300 €

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait **par écrit** est enregistré par le secrétariat **au plus tard le Jeudi 26 Juillet 2018.**(e- mail ou courrier)

3.1.12.P

**La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, sinon elle sera placée sur liste d'attente.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### **4.3P. Assistance**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le parc d'assistance sera mis en place avec CH entrée et sortie rue aux Thuilliers. Cet endroit sera indiqué sur le road-book. Les accès aux entreprises doivent être respectés.

**Il vous sera fourni 2 autocollants assistance. Après avoir noté le numéro d'immatriculation du véhicule concerné, vous devrez le coller sur la partie supérieure droite du pare-brise de chaque véhicule.**

**Il est obligatoire de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures (3 m x 5 m minimum ou d'une surface au moins égale à celle de la voiture) et de disposer sous chaque véhicule d'assistance sous la partie mécanique une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**

(Article : 4.3.2.3)

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ. Merci de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles. Toutes infractions à cette obligation leurs seront imputables (frais de remise en état à la charge du concurrent).

**Toutes les assistances effectuées en dehors de cette zone seront pénalisées.**

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces :**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **4.6 Identification des voitures**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total :  $155 + 210 + 155 = 520$  mm = taille d'une plaque d'immatriculation).

L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.2.)

**Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.** L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

#### **ARTICLE 5P.PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

#### **ARTICLE 6P.SITES ET INFRASTRUCTURES**

##### **6.1P. Description :**

Le Rallye des "CENT MARGELLES" représente un parcours routier de 116.9 Kms.

Il est divisé en 3 sections de 2 spéciales, d'une longueur totale de 38.7Kms.

Les spéciales sont :

- E.S. 1-3-5 : de l'Oison: 6.9 Kms x 3 = 20.7 Kms
- E.S. 2-4-6 : Val Doré : 6.0 Kms x 3 = 18 Kms

Le détail du parcours et des horaires figurent dans le carnet d'itinéraire (road-book).

##### **6.2P. Reconnaissance :**

Conforme au règlement standard FFSA.

- Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 27 Juillet de 14h à 20h et le Samedi 28 Juillet de 9h à 20h.
- 3 passages au maximum seront autorisés dans les spéciales.
- Tout marquage est interdit (Sanctions éventuelles)
- Après que l'organisation ait reçu l'engagement accompagné obligatoirement du montant des frais de participation; le carnet d'itinéraire (Road-book) sera à la disposition des concurrents à compter du Vendredi 27

Juillet 14h à l'adresse suivante : BAR LE GRAND CHELEM - 1055 Rue Emile Zola 76320 Caudebec les Elbeuf - Tél. : 02.35.81.14.22 (Place Jean Jaurès)

- Le numéro de reconnaissance vous sera remis avec le Road-book **et devra être collé sur la partie supérieure droite du pare-brise.**

##### **6.3 Carnets de Contrôle :**

Conforme au règlement standard FFSA.

##### **6.4 Circulation :**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### **7.1 Départ :**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles :**

7.2.11P- Commissaires de route : Chasuble Commissaire  
- Commissaires Chefs de Poste : Chasuble Chef de Poste

### **7.5 Epreuves Spéciales :**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **7.5.18.1 Officiels et personnels :**

Les personnes en fonction sur le parcours d'une épreuve spéciale, devront avoir un badge fourni par l'organisateur et leur licence.

### **7.6 Parc Fermé :**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 8 RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9 CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Consultable sur [www.ecurieregionelbeuf.fr](http://www.ecurieregionelbeuf.fr) pendant et après le rallye.

## ARTICLE 10 PRIX

**Tous les concurrents classés recevront une coupe ou un lot.**

Remise des prix au Boulodrome : Dimanche 29 juillet 2018, 30 min après l'ouverture du parc fermé,

**Les voitures qui ne seront pas sorties au début de la remise des Prix, ne pourront sortir qu'à la fin de la remise des prix**

Un tirage au sort sera effectué sur la liste des partants lors de la remise des prix pour un engagement à demi-tarif pour l'édition suivante du Rallye VHC des "Cent Margelles"  
(Présence du pilote ou du copilote indispensable sinon un nouveau tirage sera effectuée).  
**Nous vous rappelons que cet avantage est non cessible.**

**P.S. : Nous vous rappelons que nous avons beaucoup de difficultés à organiser des épreuves. Les Maires et les riverains sont de plus en plus réticents à cause des nuisances et des excès de vitesse en reconnaissances et en course (routier).**